

Écrire l'histoire du judo français

Première partie – Chapitre 2

L'histoire du judo,

« un conservatoire mal tenu »¹

Les productions historiques

Cette section, consacrée aux textes traitant de l'histoire du judo, présente successivement les études françaises et étrangères. Les analyses qui s'appuient directement sur les textes originaux écrits en japonais sont ensuite abordées. Elles sont suivies d'un examen des contraintes que pose l'historiographie du judo français.

Les études françaises

Les productions historiques sont peu nombreuses. Dans des activités qui se définissent comme des arts, quand les préceptes puisent dans les mythes et les symboles, on pourrait attendre de la connaissance historique qu'elle fournisse une riche matière aux interrogations et aux enseignements du présent. Or, il n'en est rien. Malgré le poids des traditions, malgré le rôle dévolu à l'éthique et aux valeurs éducatives, l'histoire écrite du judo n'occupe qu'une place marginale. Le relevé de la littérature en langue française montre que l'historiographie du judo est le plus souvent dédiée au culte de la personnalité des grands maîtres japonais, à l'apologie de la méthode enseignée à Tokyo. Les travaux restent rares et il est exceptionnel qu'ils ne soient pas descriptifs et réduits à des chronologies sommaires ou à des récits événementiels donnant une large part à l'anecdotique et au sensationnel. Il semble que les discours sur l'histoire du judo, au même titre que celle de tous les arts martiaux, génèrent autant

¹ La formule est de C. Béart, « Histoire des jeux », sous la direction de Roger Caillois, *Jeux et sports*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, NFR Gallimard, 1967, p. 182.

qu'ils reflètent par leur nature et leur superficialité des principes ou des idéautés souvent utilisés de manière anachronique ou achronique sans que jamais on ne s'interroge sur l'époque et le contexte qui les ont, sinon forgés, du moins consacrés comme notions fondamentales.

À partir de Noël 1950, Henry Plée publie un magazine bilingue (français-anglais), *Judo-Kodokan*, qui est la « traduction officielle des revues du Kodokan ». Cette revue originale et fort bien documentée est la première à offrir aux judoka de l'hexagone des informations complètes et détaillées². Dans leur grande majorité, les textes proposés sont d'origine nipponne. Les aspects historiques sont des traductions d'extraits de l'ouvrage de Maruyama Sanzo, *Dai nihon judo shi [Histoire du judo japonais]*, consacré à l'histoire du Kodokan. En 1962, un numéro spécial intitulé « Histoire du Judo » est publié. Le texte reprend l'ouvrage japonais, présente la vie de Kano et les débuts du judo au Japon. L'année suivante, Claude Thibault, journaliste et judoka, réalise, pour le même magazine « Vérités sur le judo Japonais » qui donne, à la veille des Jeux Olympiques de Tokyo, une vision plus ouverte des réalités du judo nippon. Cependant, les documents traduits véhiculent sur le développement du judo international un regard restrictif qui privilégie le rôle des acteurs du Kodokan. Aucune place n'est faite à la diversité des courants ni aux phénomènes extérieurs qui accompagnent ou expliquent l'influence française sur l'essor du judo dans le monde. Cette attitude très partisane se retrouve d'une façon encore plus marquée, en 1982, dans la vidéo cassette commémorative du centenaire de la création du Kodokan, *Kodokan Judo, its Spirit and Technics [Le judo Kodokan, esprit et techniques]*, qui présente de façon erronée l'internationalisation de la pratique comme la seule résultante de la volonté de Kano et de ses élèves directs à l'exclusion de toute autre influence. Les textes publiés dans la revue *Judo-Kodokan* constituent la source unique à laquelle s'est approvisionnée la quasi-totalité de ceux qui ont écrit en français sur l'histoire du judo.

Ces sources uniques, trop souvent descriptives et journalistiques, expliquent la superficialité et les amalgames de la

² « Histoire du judo, Kodokan Institute », *Revue Judo Kodokan*, vol. XII, n° 5, novembre 1962, 160 p.

connaissance rarement vérifiée qui constitue la culture commune et fait l'exaltation partagée des adeptes devant les mêmes des anecdotes et autres « faits d'armes » des pionniers du judo³.

L'histoire écrite du judo se présente ainsi comme une histoire sans frontière, ignorante des questions de culture et de société, comme si la pratique était élevée au rang d'activité autonome, indépendante des contextes économiques et politiques. Délaisant l'ancrage social et culturel, les historiographes du judo ont privilégié une « histoire-bataille », celle des exploits vénérés et des grands championnats. Archétype de l'histoire des arts martiaux, l'histoire du judo en France est mise au service du merveilleux et de l'ésotérique. Elle encourage l'évocation des légendes et des mythes originels, et établit les chroniques apologétiques qui servent le culte des maîtres fondateurs.

En 1966, Claude Thibault publie, aux éditions Albin Michel, *Un million de judokas, histoire du judo français*⁴. Il s'agit du premier ouvrage du genre consacré à l'histoire du judo français. Le texte identifie les principaux acteurs et leur contribution. Il décrit la succession des événements survenus depuis les années 1930. Une enquête appliquée est à l'origine des informations collectées par l'auteur qui a interrogé une grande partie des dirigeants et des cent premières ceintures noires décernées par celui qui est désigné comme le « père du judo français », Kawaishi Mikinosuke⁵. Livre du consensus à la gloire des vingt premières années du judo français, le récit évite les polémiques. Il aborde les questions délicates des oppositions dues à la défense d'intérêts personnels sous la forme de l'évocation de problèmes qualifiés de résolus ou dépassés⁶. À cette limite inhérente au contexte de

³ Dès 1948, Henry Plée, publie l'*Annuaire officiel du judo international* dans lequel il fait une large place à l'historique du judo dans de nombreux pays et anticipe sur les thèmes qui seront développés dans les colonnes de la revue *Judo-Kodokan*. Cette publication fait l'objet d'un examen plus détaillé.

⁴ Claude Thibault, *Un million de judokas, histoire du judo français*, Paris, Albin Michel, 1966, 271 p.

⁵ Claude Thibault, entretien à Paris, le 19 juin 1996.

⁶ L'écart est grand entre les propos consensuels de Claude Thibault et la virulence d'Henry Plée dans le magazine *Budo-Press*, publié en supplément de *Judo-Kodokan*. Récemment, Thibault a fait paraître un recueil de témoignages qui rassemble les propos de certains des élèves du professeur Kawaishi. Cet ouvrage composé de souvenirs et d'anecdotes s'inscrit dans la démarche que l'auteur avait déjà retenue pour ses publications antérieures. Claude Thibault, *Entretiens avec les pionniers du judo français*, Paris, Éditions Résidence, 2000, 187 p.

production de l'ouvrage, s'ajoute un écueil plus problématique. Le crédit apporté aux contributions des « pères-fondateurs », s'il permet la plupart du temps de révéler des informations de première main, donne, en l'absence d'approche critique et de vérifications systématiques, un label d'authenticité à des points de vue qui ne sont parfois que des interprétations ou des déformations personnelles et, à l'occasion, de simples contrevérités. Ces erreurs ou extrapolations seraient restées anecdotiques si ce livre, à son tour largement plagié, n'avait pendant longtemps fait office d'historique quasi-officiel du judo français et n'avait été repris dans les nombreuses revues spécialisées comme le *Bulletin Officiel de la Fédération Française de Judo et de Jiu-Jitsu, Judo Traditionnel, France-Judo, Dojo Arts Martiaux, Arts & Combats, Bushido...* Ces articles qui mêlent parfois les témoignages ne sont, le plus souvent, que des copies du texte de Thibault, qui pérennisent des faits non vérifiés dont certains ont été tout simplement inventés.

Prenons, par exemple, le cas de la démonstration que Kano aurait, selon Claude Thibault, effectuée à son arrivée à Marseille, en 1889⁷. Elle n'a, vraisemblablement, existé que dans l'imagination fertile du journaliste. Dans son journal de voyage, tenu minutieusement, Kano n'y fait aucune allusion, alors qu'il notera de façon brève mais régulière toutes ses autres démonstrations⁸. Les recherches aux archives des Bouches-du-Rhône n'ont donné aucun résultat, ni preuve matérielle, ni article de presse. Interrogé sur les sources qu'il avait utilisées, Claude Thibault n'a répondu que par un silence et une litote révélatrice. Il en est de même au sujet du patronyme du premier professeur de jujutsu à Paris. Claude Thibault déclare : « Deux Français s'inscrivirent

⁷ Claude Thibault écrit sans plus de précision : « La première démonstration de judo date de 1889, avec l'arrivée à Marseille et le voyage dans plusieurs pays, de J. Kano lui-même. » Claude Thibault, ouvr. cité, p. 18.

⁸ Arrivé à Marseille le 15 octobre, le fondateur du judo rend tout d'abord visite à Lyon à un de ses anciens élèves, puis profite de son séjour à Paris pour s'inscrire à la Sorbonne et avoir une première rencontre avec Ferdinand Buisson. Il part ensuite vers Bruxelles, Amsterdam et Berlin. Bien que dans ses mémoires, Kano se contente souvent de mentionner ses conférences sans donner beaucoup de détails, il ne fait aucune allusion à une démonstration durant ce passage en France, alors qu'il signale celles effectuées en 1933 à l'École des Arts et Métiers et à l'École de Joinville. Matsumoto, compilé par, *Kano Jigoro chosakushu*, [Les écrits complets de Kano Jigoro], Tokyo, Ed. Satsukishobo, 1983, volumes I, II, III.

aux cours et étudièrent sérieusement le jiu-jitsu : Jean Joseph-Renaud et Guy de Montgrilhard dit Ré-Nié. Ce dernier ouvrit en 1904 une salle à Paris rue de Ponthieu... »⁹ En fait, ces informations résultent de sources secondaires (préfaces d'ouvrages, articles de presse) non vérifiées. Guy de Montgailhard et le professeur Ré-Nié sont deux personnes distinctes. Une vérification au fichier des auteurs de la bibliothèque nationale montre que *Les secrets du jiu-jitsu*, ouvrage dont la page de titre est à l'origine de la méprise, est l'œuvre de deux auteurs. En 1931, lors de la réédition par Albin Michel, une coquille dans la page de titre fait lire Guy de Montgrilhard... D'autre part, Ernest Régnier était l'instructeur et non le propriétaire ou le gérant de la salle qui ouvrit ses portes à la fin de l'été 1905 près des Champs-Élysées.



Publicité,
1905

L'« invention » des ceintures de couleur, emblème de la méthode Kawaishi, fournit encore un autre exemple. Bien que certains judoka français aient su, pour l'avoir vécu lors de séjours londoniens, que le système fonctionnait depuis de nombreuses années en Angleterre, l'innovation a toujours été portée au crédit du professeur Kawaishi. Cette réattribution de faits pourtant avérés sera à analyser au même titre que l'absence d'approche critique et l'occultation systématique de tout modèle technique alternatif à la méthode du maître. Un autre exemple montre que la réalité historique a été souvent détournée aux fins de louanges ou de valorisation d'un individu ou de la structure mise en place. Peu importe que des championnats d'Europe aient été organisés en Allemagne à Dresde dès 1934, ceux qui se tiennent à Paris en décembre 1951 continuent à être considérés comme les premiers

⁹ Claude Thibault, ouvr. cité, p. 18.

du genre ¹⁰. La dépendance affective ou institutionnelle de beaucoup d'auteurs est une réalité avec laquelle il faut compter. Se pose déjà une question sur laquelle il faudra revenir, celle du conflit latent entre la connaissance historique et le statut, ou devrait-on dire, le pouvoir du maître, de celui « qui a vécu et qui sait ».

Les études étrangères

D'autres ouvrages abordent, non de façon principale mais secondaire, l'histoire du judo français. Leur consultation a permis de mieux apprécier les similitudes et les spécificités. Ils ont également entraîné des interrogations sur les omissions et sur la réalité des influences françaises dans le contexte du judo international. C'est, en particulier, le cas du judo allemand et du judo anglais dont le développement et l'influence dans la constitution d'un judo européen ont volontairement été occultés. Ces deux pays ont eu, en effet, un rôle décisif longtemps ignoré en raison de la volonté hégémonique et des ambitions internationales des premiers dirigeants du judo français. Plusieurs des textes étrangers qui traitent de l'évolution du judo dans leur pays révèlent les contributions des élèves de Kawaishi. Ils permettent d'apprécier le rayonnement du judo français dans des pays aussi divers que l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, les Pays Scandinaves, l'Afrique du Nord, Madagascar, le Viêt-Nam mais aussi, l'Afrique du Sud, le Canada, les États-Unis, Cuba, et certains pays d'Amérique centrale. Ces ouvrages sont nombreux mais très inégaux.

Pour l'Allemagne, des apports notables sont rassemblés dans l'almanach de la société *Sport-Rhode*, spécialisée dans le matériel pour salles d'arts martiaux. Cette chronologie riche en

¹⁰ Le rétablissement de contrevérités pose toujours problème. Ainsi Claude Fradet, ancien rédacteur en chef de la revue fédérale déclare-t-il dans un ouvrage récent : « Kawaishi avait institué les ceintures de couleur, pour différencier les successives étapes de l'évolution des pratiquants, ainsi que cela se pratiquait en Angleterre et au Japon, mais de façon plus restreinte. » Bien qu'informé par nous depuis nos premières publications à la fin des années 1980, l'auteur a toujours persisté dans les colonnes de la revue fédérale *Judo* en désignant Kawaishi comme l'« inventeur des ceintures de couleurs ». La concession effectuée ici n'en est pas plus exacte pour autant. Quant aux championnats de décembre 1951, quelles que soient les preuves existantes, ils resteront pour ceux qui y ont assisté les « premiers » jamais organisés. Claude Fradet, *Le Judo, quelle histoire !*, Cergy Pontoise, SFJAM, 1997, p. 27 et p. 38.

événements passés sous silence en France après le deuxième conflit mondial rend hommage à Alfred Rhode, précurseur du jujutsu et du judo en Allemagne¹¹. Signalons également un texte moins connu du premier professeur de judo allemand Erich Rahn, *50 Jahre jiu-jitsu und judo [50 ans de jiu-jitsu et de judo]*, publié au début des années 1950¹². Cet ouvrage révèle notamment l'importance du développement du judo allemand avant la Deuxième Guerre mondiale et éclaire la non-participation des Français à la constitution de l'Union Européenne de Judo dans les années 1930. Dans la perspective de l'évaluation des rapports internationaux et de la place occupée par le judo français, les textes historiques traitant du judo dans les pays étrangers devaient être consultés. Les constats précédents, relatifs au caractère exceptionnel de ces parutions et à leur dimension essentiellement hagiographique, se retrouvent, aux rares exceptions mentionnées, comme une constante de ce genre de publications. Dans *Da cintura bianca a cintura nera, nozioni di judo [De la ceinture blanche à la ceinture noire, notions de judo]*, Tommaso Betti-Berutto donne des éléments intéressants concernant le judo en Italie et l'influence française. Sur un mode similaire, Victor Garrido Troncoso à qui fut confiée la rédaction du *Prontuario-guía de la Federación Española de Judo y D.A. [Recueil de la Fédération Espagnole de Judo et Disciplines Associées]* consacre un chapitre à l'histoire du judo espagnol où il fait clairement apparaître le rôle des judoka français. En Grande-Bretagne, il faut mentionner les travaux de Richard Bowen, auteur d'une série d'articles fort documentés sur le judo anglais qui apporte des informations inédites sur le passage de Kawaishi à Londres entre 1931 et 1935¹³. Une autre étude, très complète mais centrée sur l'introduction du jujutsu dans ce pays au début du siècle, est celle de James G. Shortt et Hashimoto Katsuharu dans *Beginning jiu-jitsu, ryoi-shinto style [Commencer le jiu-jitsu,*

¹¹ Nous tenons à remercier ici Kay-Uwe Rhode de nous avoir fait parvenir de précieux renseignements sur les débuts du jujutsu et du judo allemand.

¹² Erich Rahn, *50 Jahre Jiu-jitsu und Judo (Die Unisichtbare Waffe)*, Postdam, Private ed., [c. 1950], 92 p.

¹³ Richard Bowen est secrétaire général du *Budokwai*, fondé en 1918. À ce titre, il est dépositaire de tous les comptes-rendus du club rédigés depuis ce jour. Qu'il soit remercié de l'aide précieuse apportée.

style *ryoi-shinto*] ¹⁴. D'autres exemples peuvent être évoqués, comme la revue norvégienne *Norsk Judo*, réalisée par Kjell Salling ou l'ouvrage de Jan Malmstedt, *Jujutsuns väg – från självförsvar till idrott [La voie du jujutsu, de la self-défense au sport]* ¹⁵. Les textes cités ont permis de préciser la chronologie des événements relatifs au judo français et à son influence. Cependant, leur limite principale réside dans une approche descriptive ou journalistique.

Les études des textes japonais originaux

Depuis une dizaine d'années, deux judoka français, Jean-François Hernandez et Michel Mazac ont fait paraître occasionnellement des articles dans des revues spécialisées comme *Bushido* ou le *Bulletin de l'Académie Michigami*. Leurs travaux puisent leurs références dans les textes japonais qu'ils ont étudiés et traduits. Il ne s'agit que d'études ponctuelles et aucun travail d'ensemble n'a pour l'instant été publié en français. En langue anglaise, les publications de l'Institut du Kodokan sont plus nombreuses ¹⁶. Les articles publiés dans le *Bulletin of the Association for the Scientific Studies of Judo* constituent une source de qualité. Cependant, il faut attendre 1965 pour que le Kodokan édite (en japonais) une biographie complète de Kano Jigoro en plusieurs volumes ¹⁷. La succession des événements relatifs au judo nippon a fait l'objet de productions autres que celles de Maruyama ou du Kodokan. Citons, par exemple, Shiotani Muneo qui fit une étude sur le judo scolaire, *Atarashii gakko judo [Nouveau judo scolaire]* et Oimatsu Shinichi, ex-responsable du musée du Kodokan, auteur de *Judo hyakunen [Cent ans de judo]* ¹⁸. Composé de photographies

¹⁴ James G. Shortt and Katsuharu Hashimoto, *Beginning JIU-JITSU*, London, Paul Crompton Ltd., 1979, 134 p.

¹⁵ Jan Malmstedt, *Jujutsuns väg – från självförsvar till idrott*, Nobok, Norvège, Informationsförlaget, 1995, 160 p.

¹⁶ Kodokan, *Judo*, Osaka, Nunoi Shobo Co., 1961, 152 p. ; M. Maekawa, Y. Hasegawa, « Studies on Jigoro Kano. Significance of his Ideals of Physical Education and Judo », *Bulletin of the Association for the Scientific Studies on Judo*, Kodokan, Tokyo, Report 2, 1963, p. 3-4. ; Kodokan, supervised by, *Kano Jigoro Taikei*, vol. 12, Hon no Tomo Sha, Tokyo, 1988, 221 p. ; Matsumoto Yoshizo, compiled by, *Kano Jigoro chosakushu, [Les écrits complets de Kano Jigoro]*, Tokyo, Ed. Satsukishobo, 1983, vol. I, II, III.

¹⁷ Matsumoto, compiled by, *Kano Jigoro chosakushu, ouvr. cité* Le *Bulletin of the Scientific Studies of the Kodokan Judo* a fait paraître certains articles en anglais sur la vie de Kano.

¹⁸ Shiotani Muneo, *Atarashii gakko judo*, Tokyo, Meguro shoten, 1951, 325 p.

originales, *Kano Jigoro Taikei* rassemble de très nombreuses illustrations de la vie de Kano et de l'histoire du Kodokan. Les travaux du professeur David Waterhouse de l'université de Toronto doivent également être indiqués¹⁹. Dans *Judo, a Sport and a Way of Life*, le chapitre consacré à la vie de Kano présente une synthèse de ces différents travaux²⁰. La collaboration du Kodokan de Tokyo et une large contribution internationale ont pu rendre accessible une iconographie jusqu'alors non révélée enrichie de pièces originales comme la correspondance de Kano et Coubertin ou encore des photographies comme celle représentant Kano lors de la cérémonie de remise de médailles à Jessie Owens aux Jeux de Berlin en 1936.



Cérémonie de remise des médailles pour l'épreuve du 100 mètres aux Jeux Olympiques de Berlin

Les recherches de l'Américain Donn F. Draeger ont une dimension élargie à l'ensemble des méthodes de combat japonaises. Cet ancien officier des *US Marine Corps*, haut gradé dans un grand nombre de pratiques, est en fait le premier occidental à avoir réalisé un travail de recherches historiques sur l'ensemble des arts martiaux orientaux à partir de sources originales. Les trois tomes de *The Martial Arts and Ways of Japan* constituent une référence indispensable peu exploitée en France²¹. Le regard volontairement étendu aux publications étrangères répond à la quête de connaissances de la majorité des ceintures noires françaises dont la passion et la curiosité se sont longtemps exprimées au-delà des frontières et des langages.

Les dépendances de l'historiographe

Au terme de ce relevé, le témoin extérieur ne peut ignorer un des aspects influençant l'historiographie du judo qui n'est pas sans

¹⁹ David Waterhouse, « Kano Jigoro and the Beginnings of the Judo Movement », in Bruce Kidd, ed., *Proceedings of the 5th Canadian Symposium on the History of Sport and Physical Education*, Toronto, School of Physical and Health Education, University of Toronto, 1982, p. 168-78.

²⁰ Michel Brousse, David Matsumoto, ouvr. cité, p. 72-85.

²¹ Donn F. Draeger, *The Martial Arts and Ways of Japan* : vol. I, *Classical Bujutsu*, vol. II, *Classical Budo*, vol. III, *Modern Bujutsu & Budo*, New York, Weatherhill, 1982 (1973), Weatherhill, 1983 (1974).

effet sur la fiabilité des écrits existants. Les obstacles à l'élaboration d'une conscience historique collective devront être examinés lorsque l'on traitera des effets de la tradition orale et de la carence en archives. Mais, déjà, chacun peut constater le caractère difficilement pénétrable de l'univers des activités de combat. Organisés en écoles et en lignées, les arts martiaux fonctionnent comme des organisations rigides, ordonnées par le respect d'une autorité exprimée par les grades et les statuts. Dans un tel contexte, l'indépendance de l'historien représente une double conquête. La première, assurément la plus difficile, consiste à se décentrer, à s'extraire même de l'emprise du milieu, pour acquérir la distance du regard nécessaire à toute démarche objective. La seconde n'est pas plus aisée. Elle vise à affranchir l'étude de l'influence directe ou indirecte des principaux acteurs. En effet, qu'il s'agisse de l'accessibilité ou de la vérifiabilité des sources ou encore de leur libre interprétation, le chercheur est constamment confronté à la présence des liens qui unissent les adeptes, leurs maîtres et leur discipline. L'orientation sportive a renouvelé la communauté des judoka et libéré le pratiquant du carcan de la sujétion. L'entraîneur n'est pas un maître, l'athlète n'est plus un disciple, le dirigeant n'a plus la même soumission au parrainage et à la cooptation. Les valeurs du sport et de la démocratie ont supplanté celles de la discipline martiale hiérarchisée. Les relations de dépendance se sont, sinon dénouées, du moins desserrées facilitant ainsi le détachement dans l'appréciation de l'influence réelle des acteurs et du contexte.

Cette approche critique n'ignore pas la question fondamentale de savoir à qui s'adresse l'histoire du judo. Y répondre, c'est aussi reconnaître qu'une majorité de judoka est plus sensible à une approche « grand public » qu'à un traitement académique de la question. Au plan international, on constate cependant que les travaux universitaires sont plus fréquents. Or, il n'est pas inintéressant de remarquer qu'ils sont généralement l'œuvre d'auteurs ayant vécu, directement ou indirectement, la bascule sportive des années 1970. À l'aube du XXI^e siècle, les commémorations qui se multiplient impulsent de nouvelles enquêtes, ouvrent d'autres perspectives mais imposent d'autres contraintes. Le regain marqué d'un intérêt pour l'évocation du passé dépasse largement la valorisation des institutions par la célébration de leurs anniversaires.

saies. Aujourd'hui, il traduit aussi la volonté de mieux connaître le passé pour affronter les incertitudes qu'inspire l'avenir.

Les archives du jujutsu et du judo

Cette section examine, dans un premier temps, les champs dans lesquels est apparue puis s'est développée la méthode japonaise. Cette démarche conduit, dans un deuxième temps, à dresser l'inventaire et à rendre compte de la teneur des fonds d'archives publics puis privés qui ont été consultés. À ceux-là s'ajoutent les traces culturelles qui ont pu être récoltées et qui sont rassemblées sous le titre « archives sensibles », selon l'élégante formule de Noëlle Gérôme.

Les champs d'archives

Il n'existe pas de fonds d'archives publiques consacré au jujutsu ou au judo. En raison des remarques précédentes qui montrent les réserves qu'il convenait de faire du point de vue de la fiabilité des sources à utiliser, il s'agissait donc non pas de rassembler mais bien de construire l'ensemble du corpus de recherche. Pour cela, il a fallu procéder à des investigations dans des secteurs très divers qui tiennent compte de la spécificité de l'objet d'étude et parfois mener de véritables enquêtes pour confronter les points de vue, croiser les sources et énoncer des faits établis, vérifiables. Les champs du judo proprement dit mais aussi celui de l'éducation et des activités physiques et du sport ont constitué un premier axe de recherche. Les domaines de la police et de l'armée pour l'utilisation que ces institutions font des techniques de combat individuel ont également fait l'objet de nombreuses recherches. L'image que les Français ont construite du Japon et de l'Orient, ainsi que les vecteurs de transmission et de diffusion des représentations de la méthode japonaise ont reçu une attention particulière. Longtemps individuelle, cette démarche a été accélérée par les circonstances de la commémoration du cinquantenaire de la création de la Fédération Française de Judo et par une nomination en tant que conseiller historique auprès de la FFJDA chargé de la rédaction d'un ouvrage relatant l'histoire du judo français. Les moyens matériels mis alors à disposition ont été importants et ont permis de compléter les travaux déjà entrepris de façon significative.

En 1998, une mission semblable a été remplie pour la Fédération Internationale de Judo en collaboration avec David Matsumoto, professeur de psychologie à San Francisco State University, afin de réaliser un ouvrage présentant l'activité dans sa dimension sportive, historique et culturelle²². Ceci a également entraîné l'élargissement des sources iconographiques et l'enrichissement des connaissances notamment sur l'influence du judo français à l'étranger.

Les fonds d'archives publics

Divers fonds d'archives publics ont été consultés. Parmi ceux-ci figurent en première place ceux des archives nationales et départementales. Les recherches ont notamment été effectuées dans les catalogues des sous-séries suivantes : -F44 : Jeunesse et sports ; -F7 : Police générale ; -F9 : Affaires militaires. Les cartons consultés ne contiennent que très peu de documents. Devant la pauvreté des résultats obtenus, et après divers entretiens avec les membres du Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales (CARAN), ce type d'investigation a été interrompu. Les tentatives auprès des archives départementales de la Gironde se sont avérées infructueuses. Les contacts pris avec les archives de la Haute-Garonne et des Bouches-du-Rhône n'ont pas eu plus de succès. Quelques documents ont pu être retrouvés dans les archives de l'Institut National de l'Audiovisuel. Ils sont indiqués en bibliographie. Les archives de la Préfecture de Police de Paris sont légèrement plus riches. Des données sur l'introduction du jujutsu à Paris vers 1905-1906 ont été conservées. Avant la Deuxième Guerre mondiale, la méthode japonaise reste un phénomène trop anecdotique et trop épisodique pour que des traces tangibles subsistent au-delà de certains faits d'actualité. Afin de conduire au mieux les recherches en matière de bibliographie, cinq champs d'investigations ont été distingués : -le sport ; -l'éducation physique ; -la préparation des personnels de la police et de l'armée ; -le secteur de la culture et de la société ; -le divertissement. Certes inégales, quantitativement comme

²² Michel Brousse, David Matsumoto, ouvr. cité, 164 p. Le comité exécutif de la Fédération Internationale de Judo réuni à Cali, Colombie, le 12 octobre 1998 a décidé de « nommer Michel Brousse et David Matsumoto chercheurs officiels de la FIJ ».

qualitativement, ces contributions permettent d'éclairer sous des angles différents l'objet de cette étude. De façon soutenue et systématique, ont été consultés les ouvrages, journaux et revues du domaine du sport et de la jeunesse, de la police et de l'armée traitant des « sportsmen », de la boxe française, du culturisme, du scoutisme, des méthodes d'éducation physique, des pratiques sportives féminines, du sport scolaire, des instructions officielles relatives à l'instruction des personnels militaires, des manuels de formation...

Les recherches ont été menées en France comme à l'étranger, à la Bibliothèque Nationale de Paris, à la *British Library* de Londres, à la bibliothèque de l'*Olympic Training Center* de Colorado Springs (États-Unis), au fonds ancien bibliothèque de l'Institut National des Sports de Paris où il a été possible, notamment, de consulter toute la série du journal *L'Auto* antérieure à la Première Guerre mondiale. Au Musée du Sport, à Paris, l'accès aux collections de nombreux magazines et ouvrages publiés au début du XX^e siècle, comme *La Vie au grand air*, *La Culture physique*, *L'Éducation physique*, *L'Auto*, *Les Sports*, *Le Plein air...* a permis d'augmenter le nombre d'informations ²³.

Les fonds anciens de plusieurs bibliothèques ont été consultés. Il s'agit de la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique à Talence, du Centre Régional d'Éducation Physique de Talence, celui de Toulouse, de Vichy et de Châtenay-Malabry ainsi que l'Institut Supérieur d'Éducation Physique de Lisbonne et celui de Madrid. L'aide de Patrice Cholley, du service des archives au Musée Olympique de Lausanne, a été précieuse, notamment pour accéder aux archives du Comité International Olympique et plus particulièrement à la correspondance entre le baron Pierre de Coubertin et Kano Jigoro. Il s'agit d'une dizaine de lettres rédigées en anglais, la plus importante étant celle du 14 septembre 1909 par laquelle Kano remercie le baron Pierre de Coubertin de la proposition qui lui est faite de siéger au Comité International Olympique. Les archives de l'École de Joinville ayant été largement détruites, seuls quelques documents ont été

²³ Nous n'aurions pas pu tirer parti de la richesse des collections du Musée du sport à Paris sans l'accueil de Jean Durry, le dévouement et la gentillesse d'Isabelle Lemerrier. Qu'elle soit ici remerciée à la hauteur de l'aide précieuse qu'elle nous a fournie.

retrouvés dans les archives militaires ainsi que dans les diverses publications et autres manuels. Le centre de documentation de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire possède une collection complète de la revue *L'Éducation Physique* dont les articles sont accessibles sur base de données²⁴.

D'autres publications ont été consultées pour croiser les regards internes sur l'évolution du judo français. Outre le magazine fédéral, on trouve parmi les plus diffusées *Judo-Kodokan*, *France-Judo*, *Budo*, *Arts & Combats*, *Dojo Arts Martiaux*, *Bushido*... La revue anglaise du *Budokwai* est un magazine de qualité dont la lecture fournit un élément de comparaison fort intéressant sur de nombreux sujets. Durant la longue division du judo français, le Collège a utilisé les colonnes de *Judo Traditionnel* pour informer ses adhérents et défendre ses orientations. À partir de 1974, date de la réunification, un nouveau magazine *Ceintures Noires de France* publie régulièrement des articles retraçant des événements historiques. D'autres périodiques à la diffusion moins importante méritent d'être mentionnés. Citons, par exemple et sans distinction, la *Revue du Shudokan*, *Judo-Presse*, *Dan*, *revue artistique des sports de combats*, le *Bulletin de l'académie de judo Michigami*, *Ippon magazine*, *Judo Jujutsu traditionnel*... Il convient d'ajouter à cette liste les productions, souvent discontinues, des organismes syndicaux de professeurs de judo, en particulier du Syndicat National des Professeurs de Judo.

• *Les archives de la Fédération Française de Judo*

Les déménagements successifs du siège de la Fédération française de judo ont été fatals à ses archives. Ce fut en particulier le cas, en 1967, lors du transfert des locaux de la rue Lecuiret vers l'emplacement actuel, rue des Plantes, quand de grandes quantités de dossiers furent jetées²⁵. D'autre part, les premiers dirigeants semblent avoir développé l'usage de conserver à titre personnel les documents jugés par eux importants et dont ils souhaitaient restreindre l'accessibilité. Pour diverses raisons, aucun dossier « important » ou « sensible » n'a subsisté. Presque tout ce qui a trait aux périodes conflictuelles ou à des sujets délicats

²⁴ Nous tenons à remercier Sylvie Hyot de l'assistance qu'elle nous a apportée.

²⁵ Madeleine Ithurriague, entretien à Bayonne le 25 avril 1995.

(dossiers financiers, relations Kawaishi-FFJJJ, division Kawaishi-Kodokan, réunification FFJDA-Collège, dossiers de grades...) a disparu ou a été conservé par des tiers. De ce fait, il conviendra de revenir ultérieurement sur la fragilité (ou la partialité) de certains témoignages et d'émettre des réserves sur certaines contributions. Très tôt, la faiblesse des sources primaires, peu nombreuses, correspondant à des champs non fertiles, trop récentes, souvent dotées d'un caractère officiel ou artificiel à décoder et interpréter, s'est imposée. Pour pallier cet inconvénient majeur, il est apparu nécessaire de partir en quête d'archives privées.

Les collections privées

Incontestablement, l'enquête réalisée a été servie par un « passé » individuel et familial qui a permis que s'établisse avec les interlocuteurs un climat de confiance tel, qu'à quelques exceptions rares mais significatives, ceux-ci n'ont pas hésité à confier leurs souvenirs et leurs archives. Cette appartenance au milieu du judo a servi au-delà de toute espérance. Un père, ceinture noire n° 322, 7^e dan, pionnier du judo en Languedoc et, personnellement, un itinéraire de compétiteur (membre de l'équipe de France entre 1969 et 1980, 6^e dan) ont ouvert des portes qui seraient assurément restées closes à un chercheur plus anonyme. Ici, le statut a joué un rôle indéniablement favorable. Les fonds privés et les contributions individuelles constituent une large part de notre corpus. Sans cela, il n'aurait pas été possible de mener à bien ces travaux.

Les « archives sensibles »

Effet immédiat de ce soutien important, le risque d'un déséquilibre dans la provenance des archives a été compensé par un élargissement de la notion de sources au domaine plus fragile des manifestations de la culture populaire, ceci afin de rendre compte autrement que de manière interne des représentations collectives de la méthode japonaise. D'autres recherches ont donc été effectuées pour exhumer ces « archives sensibles » qui sont autant de productions symboliques sur la méthode japonaise²⁶. Chez les antiquaires, brocanteurs et autres bouquinistes tout ce qui de près

²⁶ Antoine Prost, « Sociale et culturelle, indissociablement », dans Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 141-142.

ou de loin pouvait avoir un rapport avec le jujutsu ou le judo a fait l'objet d'une prospection quasi systématique... les partitions musicales, les « images » de paquets de cigarettes ou de chocolat, les dessins humoristiques, les cartes postales, les affiches, les timbres, les photos de tournage de film, les romans policiers, les jeux... les publicités, les salles d'études, leur décoration, leurs trophées, leurs diplômes...²⁷

L'Annuaire Officiel du Judo International de 1948

Présentation

L'édition de l'*Annuaire Officiel du Judo International* constitue une source historique de première importance. Tout son intérêt réside dans sa nature, sa composition et son originalité²⁸. Réalisée en 1948 sous la direction d'Henry Plée en collaboration avec la Fédération Française de Judo-Jiu-Jitsu, cette publication inventorie l'ensemble des associations françaises et fournit une liste nominative de leurs membres²⁹. Les annuaires de sociétés sportives ont été, dès le début du siècle, une manière de renforcer l'identité collective des membres d'un groupe appartenant pour la plupart aux classes aisées de la société. Le fait que le judo adopte cette démarche souligne la forme d'élitisme que les initiateurs du projet veulent promouvoir. La Fédération Française de Judo n'a qu'un an d'existence au moment de la collecte des informations. L'annuaire établit la liste des clubs et de leurs membres. Il affiche ainsi l'identité du judo français naissant, déjà fort de ses « cinquante-huit ceintures noires »³⁰. La revendication identitaire apparaît nettement dans sa composition.

Le chapitre I est consacré à l'« histoire des sciences, des arts et des philosophies se rapportant au judo », le chapitre II traite des

²⁷ Christian Gaildraud nous a communiqué et souvent offert de précieux « trésors » ainsi retrouvés. Qu'il soit ici chaleureusement remercié.

²⁸ *Annuaire Officiel du Judo International*, Paris, AMI, 1948, 273 p.

²⁹ Fruit de l'entraide des judoka, cet ouvrage a été conçu comme un outil de reconnaissance et de communication. L'esprit communautaire apparaît comme un principe d'élaboration clairement affiché dans l'annonce qui présente l'ouvrage comme la matérialisation du « souhait le plus cher du Président de la Fédération Française de Judo et Jiu-Jitsu, ainsi que celui de la plupart des judokas » (p. 5). Cet annuaire n'a t-il pas été « rédigé bénévolement par des Judokas pour un Judo international d'esprit pur » ? *Annuaire Officiel du Judo International*, Paris, AMI, 1948, 273 p.

³⁰ Est ajoutée une liste de six ceintures noires qualifiées d'« indépendantes ». *Ibidem*, p. 83.

« salles d'études » dans le monde. Le chapitre IV est consacré à l'annuaire des judoka recensés en France mais aussi en Autriche, Argentine, Grande-Bretagne et Suisse. Le chapitre VII donne une bibliographie importante pour l'époque de 41 ouvrages relatifs au judo et au jujutsu et consacre une page entière d'indications et de références intitulée « philosophie-zen ». Chaque club est présenté selon un modèle identique : nom, adresse, professeur, assistant éventuel, historique, taille du tapis, installations complémentaires lorsqu'elles existent (douches, sauna...), horaires. L'édition de 1948 est établie avec soin. Pour ce qui est de la liste des clubs et de leurs membres, les informations sont d'une grande fiabilité. Les adhérents des associations sont classés en fonction de leur lieu d'habitation. Leur profession est mentionnée. La précision des données, malgré l'emploi d'abréviations pour certaines désignations de métiers, autorise une utilisation secondaire de cet annuaire. En effet, 57 % des personnes citées ont leur profession précisée, 25 % sont déclarées étudiants ou écoliers et 18 % n'ont pas de profession indiquée. La crédibilité de l'annuaire de 1948 est grande. Ceci a été vérifié en croisant d'autres informations et en interrogeant directement Henry Plée ³¹. Par ailleurs, le recensement de la population française du 10 mars 1946 offre l'opportunité d'une étude comparative de type sociologique ³².

En revanche, la seconde version publiée en 1950, bien que riche d'informations concernant les associations n'offre pas la même précision ³³. Elle laisse subsister de nombreuses approximations et ne sera pas considérée avec la même attention ³⁴. Notons, par exemple, dans le texte introductif consacré au judo français, le chiffre de 75 000 judoka pour 300 clubs en France et en outre-mer. La liste et l'additif joint sous forme de feuille séparée ne permettent d'en dénombrer que 203 (certaines entrées sont redondantes). Cent quarante-neuf seulement font l'objet d'un

³¹ Nous remercions Henry Plée qui nous a fait l'amabilité de répondre à nos questions et nous a ouvert sa bibliothèque sur les arts martiaux, assurément une des plus riches d'Europe avec celles de l'Anglais Geof Gleeson et du Norvégien Kjell Salling.

³² INSEE, *Résultats Statistiques du Recensement Général de la Population Effectué le 10 mars 1946*, Paris, Imprimerie Nationale, 1948.

³³ *Annuaire Officiel du Judo International*, Paris, AMI, 1950, 399 p.

³⁴ *Ibidem*.

descriptif dans le texte. C'est surtout dans le chapitre recensant les judoka que la différence d'exhaustivité et de précision apparaît. La version de 1950 ne compte guère plus de 4 800 personnes, dont 500 pour l'outre-mer. Ce chiffre est bien trop faible. Par ailleurs, au moins pour les villes de Toulouse et de Bordeaux, les effectifs restent incomplets. Des contacts pris avec les professeurs de ces villes font apparaître des erreurs ou des omissions. Pour ces raisons, il n'était pas envisageable de faire une étude de l'évolution de la population des pratiquants sur la base des deux publications. Les changements survenus au sein de la population des pratiquants de clubs n'ont pu, faute d'archives privées accessibles, être examinés. Pour certains clubs, il est probable que ces documents existent encore mais, sûrement pour des raisons diverses, ceux qui les possèdent ne désirent pas les communiquer. Ce projet a donc été abandonné.

Le témoignage des acteurs

Malgré l'élargissement des sources, la nécessité d'interroger les acteurs pour compenser la carence d'archives primaires s'est imposée très rapidement. Le recours aux méthodes de l'histoire orale a été commandé par l'inégalité et l'insuffisance ou l'approximation des archives dans certains domaines ou périodes. Les personnes interviewées ont été choisies essentiellement sur la base de leur investissement ou de leur connaissance du milieu du judo. Pour reprendre les propos de Danièle Voldman ont été distingués celui dont on peut dire qu'il a fait l'histoire de celui qui l'a subie, le « grand témoin » qui a « construit son identité sur une action volontaire et consciemment interprétée quel qu'ait été le niveau de responsabilité ou d'actions réelles » et le « témoin-objet » qui par la médiation de l'entretien passe « de l'affirmation de son obscurité et de son insignifiance (« je n'ai rien d'intéressant à vous dire ») à la construction de son propre récit »³⁵. Entre 1984 et 2000, 165 personnes ont été interrogées.

³⁵ Danièle Voldman, « La place des mots, le poids des témoins » dans Institut d'histoire du temps présent, *Écrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS, 1993, p. 129.

Première partie – Chapitre 3

Critique des sources utilisées

La nature même des sources rassemblées fait émerger un certain nombre de questions qui seront examinées dans ce chapitre. Il sera tout d'abord procédé à une analyse critique de la méthode utilisée avant que ne soient indiquées les limites du travail effectué et les zones d'ombre persistantes.

Questions de méthode

Tout d'abord, il convient de porter un regard critique sur les archives réunies. La première interrogation concerne leur pertinence et leur recevabilité. De quoi ces sources permettent-elles de rendre compte ? Dans quelle mesure la nature même des archives rassemblées influence-t-elle l'historiographie du judo français ?

Pertinence et recevabilité

Pendant les entretiens et au cours de leur exploitation, deux difficultés principales sont apparues : premièrement, le degré de fiabilité des réponses du témoin au regard de son expérience, deuxièmement, le degré de représentativité de ce qui a été vécu par la personne interrogée. Deux réponses distinctes à ces interrogations fondamentales peuvent être formulées. La première tient à la nature même d'un objet d'étude situé dans la période du temps présent. L'intérêt apporté aux sources orales est, en effet, dicté par l'existence, « la vivance » des témoins des faits étudiés ainsi que par la tradition orale inhérente à une activité physique et sportive, d'origine orientale de surcroît ¹. La seconde relève de

¹ Danièle Voldman, ouvr. cité, p. 123.

la nécessité qu'il y avait à compenser le déficit et la fiabilité relative des archives imprimées. Aussi, le recours au témoignage des acteurs s'est-il immédiatement imposé. Mais, il est vrai que la composition même du corpus d'archives, par la place faite de façon contrainte aux collections privées et aux témoignages des acteurs, donne une part prépondérante aux représentations individuelles et collectives.

Obstacles

Les objections soulevées à l'encontre des travaux antérieurs et les difficultés qui sont celles de cette étude, en même temps qu'elles illustrent le peu d'intérêt général pour l'histoire du judo, révèlent une forme d'inconscient collectif qui s'oppose à la connaissance du passé. Le principal obstacle à l'émergence d'une conscience historique apparaît dans le recours constant à une collection de mythes et de légendes. La conception largement acquise d'une continuité qui existerait entre les méthodes de combat originelles pratiquées par les guerriers japonais et la pratique plus moderne du judo sportif donne au savoir technique une valeur d'autant plus grande qu'elle semble fondée par une permanence historique. La symbolique du combat paraît alors relever de dispositions invariantes de la psychologie collective. Celles-ci, quelles que soient les époques, se traduiraient par des formes gestuelles identiques. L'historien et philosophe Michel Bouet semble partager cette perspective anhistorique lorsqu'il écrit : « Il s'attache aux sports de combat un trait de sport originel plongeant ses racines dans le passé de l'humanité, et de sport radical, sans ambages, ramenant à une situation vitale. »² La conception qui placerait les techniques de combat à l'abri des influences culturelles et sociales est réfutable mais elle doit être prise en compte car l'existence de ce point de vue n'est pas sans

² Michel Bouet, *Signification du sport*, Paris, Éd. Universitaires, 5^e éd., 1968, p. 95. Continuités ou ruptures ? Sur le plan théorique, les historiens du sport débattent de l'évolution et de la spécificité des pratiques modernes et des oppositions avec les formes traditionnelles. Voir, par exemple, Roger Chartier, Georges Vigarello, « Trajectoires du sport », dans *Le Débat*, n° 19, février 1982, p. 35-58. Sur le plan technique, Don Draeger n'hésite pas à prendre position : « Pour les traditionalistes et ceux qui regardent le bujutsu classique du point de vue du combat réel, les disciplines modernes ne sont rien qu'un âne dans une peau de tigre », Donn F. Draeger, *The Martial Arts and Ways of Japan*, ouvr. cité, p. 55.

influence sur la façon dont la connaissance historique est considérée par de nombreux judoka.

Pouvoirs

Dans une perspective pragmatique visant l'efficacité défensive ou compétitive, le savoir historique n'a qu'un intérêt anecdotique. À l'opposé, lorsque le maître veut former le corps et l'être, la tradition orale puise dans l'imaginaire. Les idées et les symboles prennent alors plus de valeur que l'histoire des hommes. L'approche ésotérique des arts martiaux est une perspective qui est à la fois affaiblie par la rationalité du courant sportif, et d'autre part renforcée, au titre d'une trahison intensément condamnée. La dimension liée à la défense individuelle supporte les mêmes effets. La rupture du triptyque initial (éducation, défense, sport) est dénoncée par les défenseurs d'un « vrai judo ». Pour eux, ni le temps, ni les sociétés, ni les hommes ne peuvent avoir d'emprise sur l'idéal pérenne et universel de Kano. Se situant mais aussi se protégeant par une approche mystique et quasi religieuse, les tenants nostalgiques du judo traditionnel refusent de penser l'évolution du judo au travers de celle des hommes ou des institutions, ignorant qu'ils ne sont eux-mêmes que le produit d'un contexte qui les a façonnés. À les entendre, la méthode de Kano serait figée dans le temps. La pensée dogmatique s'assimile ainsi aux proclamations des chefs de secte. Durant les entretiens, de tels discours ont été entendus et écoutés. Propos philosophiques stéréotypés, plus masquants qu'idéalistes, ce n'était, dans la plupart des cas, qu'un paravent illusoire à des comportements dont l'initié savait bien qu'ils étaient de nature différente. Ainsi, comme l'envers d'un décor, la construction de l'image publique de la sagesse du maître s'accorde-t-elle mal à la réalité historique du citoyen privé de sa parure. La référence à un passé fantasmé se voit utilisée comme une légitimation des modes de relations, des formes d'enseignement et des positions individuelles. Le discours devient un écran dont il faut prendre conscience pour mieux en apprécier les effets déformants et falsificateurs³.

³ Afin que ne s'installe aucune ambiguïté, nous tenons à affirmer que ces remarques ne constituent pas un jugement de valeur. Notre souci reste le décalage entre l'image publique d'un certain nombre de « maîtres » et une réalité qui n'échappe en rien au monde clos des initiés du judo.

Le décalage entre le prescrit et le vécu n'échappe à pas à l'honnête homme. Les premiers professeurs de judo français forment une population très contrastée qui va de la personne loyale, intègre et dévouée à l'individu sans scrupule ayant des démêlés avec la justice ; la hiérarchie des grades ou des titres sportifs n'étant pas une garantie contre cet état de fait.

Interroger la mémoire

Le bilan de l'ensemble de ces entretiens est très positif. On ne peut, cependant, nier la disparité des contributions. Peu nombreux ont été les intervenants du quotidien susceptibles de présenter une vision synthétique de leur vie associative militante au service du judo. Les discours décalés ou nostalgiques se réclamant des principes fondateurs du judo répétés comme une litanie sont devenus très rapidement secondaires au regard des intérêts personnels. À ces contacts négatifs, mais très révélateurs, il faut opposer l'humanisme de ceux, plus nombreux, qui ont fait le choix du judo comme celui d'un mode de vie sans nécessairement continuer de s'investir dans son milieu. Ces contrastes extrêmes sont aussi le reflet d'une diversité, d'un brassage culturel et social qui fonde la réalité des acteurs.

Autrement motivées sont les altérations et autres rétentions d'informations. Inhérentes à la structure hiérarchique du judo, elles résultent des positions, réelles ou symboliques, que certains jugent encore nécessaire de préserver aujourd'hui. Dans la mesure du possible, les rencontres étaient planifiées et des informations prises pour ne pas être démunis face aux interlocuteurs. Moins sensible à la désinformation, nous avons pu nous rendre compte des libertés que les interviewés prenaient avec la réalité, de leurs évitements ou omissions, de leurs présentations avantageuses. Ces « écarts de mémoire » ont été interrogés dans le respect de la courtoisie mais sans aucune hésitation. Il est évident qu'il s'agissait alors de personnes ayant occupé des positions de haute responsabilité au sein des structures fédérales.

Les problèmes rencontrés sont cependant typiques de la méthode utilisée et les études théoriques relatives à l'histoire orale soulignent cette caractéristique des oppositions entre l'historien et le

témoin⁴. L'inquisition du questionnaire ou pour reprendre les termes de Danièle Voldman la « partie de cache-cache » entre « celui qui sait » et « celui qui a vécu » suit des *scenarii* très variés qui demandent une psychologie et un degré d'adaptabilité que celui qui est censé mener l'entretien construit, souvent à ses dépens, au fil des rencontres. « Provoquer la mémoire sur son propre terrain », pour reprendre les termes de Jean-Pierre Rioux a fait l'objet de nombreuses études qui se sont efforcées « des mêmes attentions raisonnées, du même esprit critique et du même détachement scientifique que tous les autres objets construits par l'historien »⁵. L'auteur reprenant les publications en sociologie de la mémoire inaugurée par Maurice Halbwachs rappelle d'autres clés d'interprétations indispensables à la lecture des entretiens menés. Il indique que celles-ci

démontrai[en]t à profusion que le souvenir était un puissant instrument d'intégration sociale à la nation et au groupe. [...] À son contact, l'historien a appris à mieux distinguer la trace et l'évocation, la transmission et la construction, la tradition et le souvenir ; il a cessé de penser que la mémoire reproduirait ou déformerait une réalité sociale donnée, sous-jacente ou consciente ; il a convenu qu'elle n'était pas le miroir, fût-il déformant, d'un réel tenu pour point d'ancrage ou de référence mais qu'elle constituait en elle-même un facteur de l'évolution historique d'une société. [...]

L'histoire orale, pour sa part, a permis, un temps, une irruption du vécu « brut » et de l'impératif du sujet sur le chantier. Elle a favorisé un déballage de paroles à déchiffrer, un mélange de vrai, d'imaginaire et d'apparis, un stockage de « petits faits vrais » et, surtout, elle a fortifié une histoire de groupes humains négligés par la tradition écrite, rivés à leurs souvenirs, désaccordés d'une vision trop linéaire et trop officielle du temps, souvent résiduel et toujours témoins de réfractions de l'aventure collective dont leur mémoire reste l'unique trace.⁶

Dans les entretiens menés, l'intensité du souvenir s'est souvent révélée proportionnelle à la force de la relation maître-disciple, à

⁴ Une synthèse récente est réalisée dans Robert Perks and Alistair Thompson, edited by, *The Oral History Reader*, London, Routledge, 1998, 479 p.

⁵ Jean-Pierre Rioux, « La mémoire collective », dans Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 336.

⁶ *Ibidem*.

un élitisme ressenti de l'investissement personnel qui confère au judoka un statut d'initié, au respect des valeurs qui façonnent la mémoire collective et l'identité du judo français.

Persistance de zones d'ombre

L'inégalité des périodes

Le soin apporté à la construction du corpus par la délimitation des champs d'investigation, le choix des catégories de témoins, la diversification et le croisement des sources n'ont pas évité que des limites et des zones d'ombre subsistent. Celles-ci concernent en premier lieu le déficit de certaines périodes. De 1895 à la Première Guerre mondiale, le relevé quasi systématique des imprimés relatifs au jujutsu permet d'avoir une vision assez claire. C'est la même chose à partir du milieu des années 1940, car il reste suffisamment d'archives écrites. Mais, la situation est loin d'être identique pour la période de l'entre-deux-guerres. Tout se passe, en effet, comme si la méthode japonaise s'était tout à coup défaite, se réduisant à une activité occasionnellement rencontrée, plus virtuelle que réellement pratiquée. Ce « *no man's land* de l'art nippon » n'est pas sans signification.

Concernant la période de Vichy, trop de questions restent aujourd'hui sans réponse, faute d'archives suffisantes. À une époque où l'enseignement de la philosophie, jugé subversif, est interdit, tout comme le vol à voile en raison du risque d'espionnage, le jujutsu, méthode de défense s'il en est, reste pourtant autorisé par les autorités allemandes dont certains représentants viennent parfois suivre les entraînements. Si des judoka se sont résolument engagés dans la Résistance, il n'y a pas eu d'action concertée, de mobilisation collective ou « disciplinaire ». Certains d'entre eux ont été interrogés. Ils ont dit avoir eu un engagement personnel et préféré la clandestinité et la discrétion. À l'opposé, on ne peut ignorer les programmes de formation des miliciens, des fonctionnaires de police... par le gouvernement de Vichy. Comment et par qui cela était-il organisé ? Quel rôle les personnes ainsi formées ont-elles joué par la suite ? Faut-il voir uniquement des motivations financières dans la participation de certains professeurs de judo à la formation des personnels dans les structures chargées de faire

appliquer l'ordre nouveau. Et si c'était le cas, comment cet intérêt doublé du détachement des réalités politiques pouvait-il s'articuler avec l'idéal spirituel d'entraide et de bienfait mutuel prôné par les mêmes personnes ? Par ailleurs, les membres de l'Ambassade du Japon à Paris avaient-ils pour intention d'utiliser le judo à des fins de propagande comme Paul Bonét-Maury l'a écrit ? Si cela est vrai, quel était leur réel pouvoir d'influence ? Le problème est bien de savoir quels étaient les acteurs concernés et quels étaient les moyens mis à leur disposition pour actionner le levier idéologique. Nous ne savons que très peu de chose sur cette période.

Des quantifications difficiles

La disparition d'archives moins conflictuelles fait subsister d'autres interrogations. C'est le cas, par exemple, de la quantification précise des effectifs des pratiquants qui reste délicate pour les périodes les plus anciennes. Le manque de documents relatifs aux travaux des commissions chargées des relations avec les services de la police, l'armée, pour la formation des différents corps de troupe, d'élite ou d'intervention a déjà été signalé. Aucune trace ne subsiste des réunions avec les responsables des mouvements de scoutisme, des associations syndicales, des fédérations corporatistes, des fédérations multisports, FSGT en tête... Par ailleurs, nous devons reconnaître une incapacité qui a été la nôtre à rassembler suffisamment de sources concernant le domaine financier. Pour expliquer cela, distinguons tout d'abord la structure nationale qui possède des bilans chiffrés, régulièrement approuvés en assemblée générale. Mais, ces documents ont un caractère contemporain. Ils ne concernent que la dernière partie de la période étudiée et n'ont donc que peu d'utilité. Des entretiens avec plusieurs des trésoriers successifs laissent penser qu'il n'existe plus d'archives anciennes de la comptabilité fédérale. Deux hypothèses, non exclusives, peuvent expliquer cette carence. La première résulte de la disparition de la majorité des documents administratifs, la seconde est que l'on ne peut nier que la gestion des finances fédérales est, pendant une longue période, restée un sujet très confidentiel. Au niveau des associations privées, la dimension économique du judo est encore plus impénétrable. Mais, en est-il autrement dans d'autres domaines

de l'activité physique qui expriment ainsi autant l'absence d'archives et de « mémoire du sport » que des réticences typiquement françaises.

Des informations éparses ont été glanées. Elles traduisent une ambiance, parfois un état de faits, des rumeurs. Mais, les preuves font défaut et les témoignages sont rares. Les tons de voix changent. On nous demande d'arrêter l'enregistrement de l'entretien. Ces questions sont devenues trop personnelles. Visiblement, elles dérangent. Quand cet aspect est abordé dans l'ouvrage du cinquantenaire de la FFJDA, une personne incriminée à un degré qui reste très inférieur à sa responsabilité réelle menace d'intenter un procès.

Un point doit, cependant, être précisé clairement. La croissance du judo français repose, en grande partie, sur sa dimension commerciale, sur le fait que l'activité a été diffusée par des professionnels qui tiraient leurs revenus de leurs prestations quotidiennes. La loi de 1901 régissant les associations à but non-lucratif a constitué le cadre juridique de ce développement. La « souplesse » de gestion qu'elle permet n'échappe à personne. Mais, alors que certains judoka sont connus pour leur comportement indélicat et le manque de transparence de leurs rémunérations, d'autres, assurément les plus nombreux, n'ont de leçon d'intégrité à prendre de personne. Dans ce monde très contrasté, les idéalistes et les bénévoles sont loin d'être absents. Ici aussi la diversité est une donnée culturelle et sociale, repérable dans le temps. Elle sera prise en compte sans que les cas individuels ne se voient dotés d'une importance supérieure à l'influence qu'ils ont pu avoir.